



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 3 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 19 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 3 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Christèle DEVERGNE
David RODRIGUES à Laurie FILLÂTRE
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET
Timoté FRANCE à Constance GUEY

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / II / 3 – 7.1 Débat d'orientations budgétaires

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-8, L.2312-1 et L.1612-26,

VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, publiée au Journal officiel le 20 février 2026,

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025, notamment son article 13

VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération n° 2026 / II / 1 – 5.2 du 9 avril 2026 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

VU la délibération n° 2026 / II / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant adoption du règlement budgétaire et financier suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du 15 mars 2026,

VU le rapport des orientations budgétaires 2026, tel que présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat,

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, **À L'UNANIMITÉ**

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2026,

DIT que ce rapport sera transmis au Président de la Communauté de communes du Val d'Essonne, établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

